

LE DIRECTEUR

Paris, le 21 mai 2007

AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT N° 05/2007

*Objet : Evolution du taux de facilité de dépôt
Avis rectificatif, annule et remplace l'avis n°03/2007*

Le Conseil de Surveillance de l'Institut d'émission d'Outre-mer s'est réuni le 16 mai 2007 à Paris et a décidé de faire évoluer désormais le taux de facilité de dépôt en même temps que le taux de réescompte des crédits aux entreprises de l'IEOM et de le fixer à 100 points de base en dessous de ce dernier.

Par conséquent, le taux de réescompte étant désormais fixé à 2,75%, le taux de facilité de dépôt sera abaissé de 2,50% à 1,75 %.

Cette décision est applicable à compter du **5 juin 2007**.



Patrick BESSE